

## Avis CSRPN n° 2017-12

### AVIS DU CSRPN DE LA REUNION SUR L'UTILISATION D'ESPECES PROTEGEES POUR UN ARBORETUM PEDAGOGIQUE SUR LE MASSIF DE LA MONTAGNE

REUNION PLENIERE DU 5 OCTOBRE 2017

Lieu : Conservatoire botanique

Pétitionnaire : GCEIP-CEN

#### Contexte et objet de la demande :

L'association GCEIP souhaite créer un arboretum sur le site du Terrain Fleurié, avec des espèces indigènes représentatives de la zone. Le site de Domaine Fleuré est un espace naturel sensible de 97 ha dont une bonne partie est mauvais état de conservation (envahi par des EEE).

Le projet d'arboretum est un projet sur 3 ans, financé à hauteur de 15 000 € par le Parc national, et soutenu en moyens humains par le Conseil Départemental. Le projet fera également l'objet d'un appui scientifique par le Parc national.

Cet arboretum devrait à terme comporter 5 zones thématiques reliées par un sentier. Chaque zone comportera 50 plants soit un total de 250 plants, et cet arboretum aura un double objectif : un objectif pédagogique et un objectif de conservation (production de semences).

#### Remarques préalables :

Le dossier de demande de dérogation pour la plantation d'espèces protégées dans le cadre de la mise en place d'un arboretum sur l'Espace Naturel Sensible de Terrain Fleurié dans le quartier de la Montagne (commune de Saint-Denis) soumis par le CEN-GCEIP s'avère en l'état être trop incomplet pour émettre un avis favorable.

Même si des précisions ont été apportées lors de l'exposé oral, il paraît opportun de consolider le document stratégique à la lumière de l'ensemble des remarques/questionnements fournis en annexe à cet avis (cf. ci-dessous). Si l'orientation du projet est louable, une plus grande rigueur dans sa formulation écrite est indispensable.

#### Suggestions d'amélioration du document :

##### Objectifs

« Le projet vise à créer, avec des espèces indigènes représentatives de la zone, 5 poches thématiques (espèces pionnières, mellifères...) reliées par un sentier. Chaque poche comportera 50 plants soit un total de 250 plants ». Il est questions de 5 poches thématiques de plantation. Quelles sont ces thématiques...? Pourquoi deux d'entre elles sont citées et les trois autres non...? Pourquoi ces thématiques ne sont pas davantage développées...?

A la fin du document il est mentionné un effectif de 300 plants soit 50 de plus (?).

Concernant la vocation écologique de l'arboretum (il semblerait plus judicieux d'opter pour le terme conservatoire), les modalités de constitution de l'arboretum au niveau infra-spécifique ne sont pas précisées. Combien de génotypes représenteront chacune des espèces...? Comment organiser l'échantillonnage à l'échelle du massif...?

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

Un passage interpelle : « *Concernant le volet pédagogique, l'objectif est de permettre aux visiteurs la découverte des espèces indigènes et endémiques qui constituaient les milieux naturels sur le Massif de La Montagne. Ces espèces ne sont pas visibles sur les espaces ouverts au public notamment les espèces protégées* ».

Si ces espèces ne sont pas visibles sur les espaces ouverts au public, comment la vocation pédagogique pourra-t-elle être mise en œuvre... ?

Il est indispensable de préciser la stratégie spatialisée de plantation qui devra tenir compte des résultats d'un inventaire spatialisé de l'existant sur site (cf. méthode d'inventaire du CBN-CPIE Mascarin).

### **Localisation**

Les altitudes basse et haute de la zone d'emprise ne sont pas clairement fournies dans la proposition de projet. Certes un fond cartographique est fourni, mais il est presque illisible (3 cm x 5 cm). Cela aurait mérité un format A4 ou A3, éventuellement en annexe. Cette donnée est déterminante pour évaluer la pertinence de la palette d'espèces proposées.

« *Elle est quasi totalement envahie par Syzygium jambos (le jamrose). Il existe quelques plants d'espèces indigènes qui seront préservées voire mises en valeur lors de l'aménagement* ».

Il aurait été pertinent de fournir un inventaire exhaustif de la flore et de la faune sur la zone d'emprise du projet, sachant que des opérations de lutte sont prévues dans le projet.

Au-delà, la zone pré-identifiée sur la couche cartographique est d'une part très vaste et hétérogène et d'autre part ne correspond pas selon la cartographie établie par le CBN-CPIE Mascarin (Picot et al. 2016) à une jamrosaie mais à une formation à Casuarina et Eucalyptus. Ce point est à éclaircir.

### **Les actions entreprises**

Il est regrettable que le tableau listant les espèces proposées ne contienne pas des données de traçabilité sachant que le CBN-CPIE Mascarin a dû fournir cette traçabilité qui permet d'identifier l'origine des pieds mères.

Le choix des espèces paraît pouvoir être optimisé selon la zone sélectionnée en définitif. Pour ne citer qu'un exemple, le Bois de senteur a-t-il sa place dans cette zone... ?

Enfin, il est regrettable que l'étude sous-nommée n'ait pas été citée et que le pétitionnaire ne s'y soit pas davantage appuyé pour justifier les orientations du projet d'arboretum sur l'ENS de Terrain Fleurié. PICOT F., CAPELLE L., LACOSTE M. & GIGORD L.D.B. 2016. – Expertise floristique et cartographie des habitats de l'Espace Naturel Sensible de Terrain Fleurié (Saint-Denis – île de La Réunion). Rapport technique non publié, Conservatoire Botanique National et Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Mascarin, Conseil Départemental de La Réunion, 86 p.

CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL  
DE LA REUNION

**Avis final du CSRPN:**

**L'avis suivant est adopté par le CSRPN à l'unanimité :**

**Le CSRPN salue l'initiative du GCEIP mais estime que le dossier doit être amélioré s'il s'agit d'un arboretum conservatoire pour la production de semences : vérification de la cohérence de la liste des espèces souhaitées avec l'habitat concerné, meilleure définition de la carte de plantation zone par zone, destination des semences à terme. Ce projet mérite de s'inscrire dans une stratégie conservatoire. Une assistance scientifique devra être recherchée. Le nouveau dossier devra être présenté pour avis au CSRPN.**

Fait à Trois Bassins, le 14 novembre 2017

Le Vice-président du CSRPN



Jacques ROCHAT